



Collectif des Associations et
Syndicats de Sages-Femmes

Communiqué de presse,
Le 1^{er} Avril 2009.

LOI HPST : PEU DE PLACES POUR LES SAGES-FEMMES !!

Lors de l'examen du projet de loi « Hôpital, Patient, Santé, Territoire » de nombreux amendements concernant l'avenir de la filière sage-femme ont été présentés. Nombreux d'entre eux ont été refusés malgré un avis positif de la Commission des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales. Le CASSF (Collectif des Associations et des Syndicats de Sages-Femmes) tient à faire le point sur ce dossier afin de réaffirmer sa position sur l'évolution de la filière.

Tout d'abord, le CASSF se félicite du vote de l'amendement relatif à l'évolution des compétences des sages-femmes. Celles-ci pourront désormais jouir pleinement de leur **rôle central dans le domaine de la prévention auprès des femmes** puisqu'elles pourront prescrire leur contraception et assurer le suivi gynécologique des femmes ne présentant pas de pathologie, en réaffirmant ainsi leur positionnement dans le premier recours. Les sages-femmes doivent devenir les interlocutrices privilégiées de la grossesse auprès des couples.

Cependant, le CASSF **se révolte du peu de considération portée aux autres amendements** présentés voire même retirés avant séance. En effet, les amendements concernant l'intégration universitaire optionnelle de la filière ainsi que celui relatif au droit de prescription de l'IVG médicamenteuse n'ont même pas pu être présentés devant l'Assemblée Nationale.

L'intégration universitaire de la filière s'inscrit dans l'évolution logique et obligatoire de la formation puisque **Sage-femme est la seule formation médicale non universitaire**. Le CASSF demande donc au Gouvernement de **corriger cette situation illégitime** en inscrivant dans la loi la possibilité de créer des structures universitaires d'études de sages-femmes.

L'IVG médicamenteuse est de nos jours un droit incontestable des femmes qui reste cependant assez difficile d'accès. Dans ce cadre, les Sages-femmes sont les professionnelles les plus indiquées pour participer à cette action de santé publique et combler le manque délétère dans ce domaine. Le **CASSF déplore donc le retrait de l'amendement** conférant la possibilité aux sages-femmes de prescrire sous certaines conditions l'IVG médicamenteuse qui va **encore pénaliser l'accès aux soins des femmes**.

Enfin, le **CASSF dénonce le désengagement de l'Etat sur les autres évolutions proposées** refusées par le Gouvernement et l'Assemblée: recrutement des sages-femmes par le Centre National de Gestion, co-gestion des pôles d'Obstétrique, évolution du statut professionnel. Ces questions primordiales aux yeux du CASSF méritent une grande attention car elles pénalisent injustement les sages-femmes dans l'exercice de leur profession.

Nous soulignons également notre inquiétude concernant la représentativité des sages-femmes en région. Notre faible démographie ne doit pas nous exclure des décisions concernant notre spécificité dans le parcours de soin de ville et celui du premier recours.

Le CASSF demande donc au gouvernement **une prise en compte réelle des demandes des sages-femmes**. Le CASSF souhaite que la profession de sage-femme ainsi que sa formation soient enfin considérées à leur juste valeur et non dépendantes d'une hiérarchisation sans fondement. Le CASSF appelle donc **le Gouvernement à revoir sa position** vis-à-vis des évolutions proposées aux sages-femmes, à leur exercice ainsi qu'à leur formation.

ANESF - Association Nationale des Etudiants Sages-femmes.
ASFEF - Association des Sages-femmes Enseignantes Françaises.
ANFIC – Association Nationale Formation Initiale et Continue.
ANSFC – Association Nationale des Sages-Femmes Cadres.
ANSFL – Association Nationale des Sages-Femmes Libérales.
ANSFT – Association Nationale des Sages-femmes territoriales.

ASINCOPROB – Association d'information de Formation Continue des Praticiens de l'Obstétrique.
CNSF – Collège National des Sages-Femmes.
ONSSF – Organisation Nationale des Syndicats de Sages-Femmes.
UNSSFF – Union Nationale des Syndicats de Sages-Femmes Françaises..